

MAIRIE DE VARENNES/TECHE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 MAI 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 16 Mai 2017, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

A L'ORDRE DU JOUR :

Vote des taux d'imposition 2017 :

Le Conseil Municipal annule sa délibération du 14/04/2017, compte tenu que la hausse du taux de foncier non bâti qui a été votée, est plus élevée que celle du taux de taxe d'habitation. Il décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2017, comme suit :

TH : 13,07% FB : 11,60% FNB : 32,32%

Offre de prix matériel « Auberge de la Têche » :

M. Pascal RAYNAUD, Mandataire Judiciaire, ne donnant pas suite à l'offre de 500 € pour l'ensemble des biens appartenant à M. ROBERT Olivier, le Conseil Municipal décide de faire une nouvelle offre d'un montant de **1 530 €**, correspondant à l'estimation des biens faite par Maître GUYOT, Huissier de Justice.

Acquisition SENECHAL :

M. SENECHAL Pascal ayant donné son accord pour vendre avec la maison située sur la parcelle A n°338, la parcelle A n°709, le Conseil Municipal décide de son acquisition qui sera comprise avec l'acquisition de la maison pour l'euro symbolique, en acceptant de prendre en charge les divers frais relatifs à cette acquisition.

Travaux d'extension du réseau public d'électricité :

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet réalisé par le SDE 03, concernant les travaux d'extension du réseau public d'électricité « Rue de la gare », d'un montant de **6 668 €**, et en demande la réalisation avec une participation communale de **3 000 €**, lors de la cotisation 2018 du syndicat.

Travaux d'éclairage public :

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet réalisé par le SDE 03, concernant les travaux d'éclairage public « Rue de la gare », d'un montant de **4 333 €**, et en demande la réalisation avec une participation communale de **678 €**, lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat.

Cession parcelle de terrain :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente d'une parcelle de terrain cadastrée A n°770p et A n°772p, d'une superficie totale de 643 m² à M. LANG Olivier et Mme BODEAU Ludivine, au prix de 6,50 € le m². Les frais d'honoraires du Géomètre-Expert seront répartis entre la commune et l'acquéreur.